

**Intervention du Luxembourg à la
62^e Session du Sous-Comité juridique du CUPEEA
Vienne, du 20 mars au 31 mars 2023**

Point 3: Échange de vues général

Madame la Présidente,
Chers délégués, chers observateurs,

Chère Présidente, soyez assurée du plein soutien du Luxembourg pendant toute la durée de nos travaux.

Le Luxembourg s’aligne pleinement sur la déclaration de l’Union européenne. Je souhaiterais ajouter quelques remarques à titre national.

A l’instar d’autres délégations, nous condamnons avec la plus grande fermeté la poursuite de la guerre d’agression illégitime et illégale que la Fédération de Russie continue de mener contre l’Ukraine et sa population civile. La Russie viole grossièrement les principes et les règles du droit international, y compris la Charte des Nations unies. C’est un fait que le CUPEEA et ses sous-comités ne peuvent pas ignorer.

Plus que jamais, l’ONU et en particulier le CUPEEA, pour ce qui est la gouvernance mondiale de l’espace extra-atmosphérique, doit demeurer au centre de nos efforts communs pour garantir **l’exploitation pacifique de l’espace**. Dès lors, la communauté internationale doit redoubler ses efforts pour définir les cadres juridiques et normatifs nécessaires **à une viabilité des activités spatiales à court comme à long terme, au bénéfice de tous**.

L’espace extra-atmosphérique et les technologies y déployées, l’essor de ce secteur économique et les enjeux de ces technologies pour la prospérité et la paix mondiales sont devenues cruciales ces dernières années. Les risques et les dangers inhérents aussi, en particulier **la création de débris spatiaux**. Le Luxembourg considère qu’il est nécessaire de disposer d’**un cadre de règles universelles au niveau international** pour traiter le problème des débris spatiaux. Les efforts visant à faire évoluer le cadre juridique international doivent prendre en compte le travail accompli par les autres fora et les législations nationales applicables aux activités spatiales menées par les acteurs non gouvernementaux.

Le Luxembourg soutient activement les initiatives tendant à renforcer les pratiques responsables et la viabilité à long terme des activités dans l’espace extra-atmosphérique. Ainsi, le Luxembourg, en coopération avec l’Allemagne, présente un non-papier intitulé « *Dedicated Tools and Practices for Enhanced Information Sharing* ». Le document est fondé sur l’article XI du Traité sur l’espace extra-atmosphérique et **vise la facilitation de la coordination et de la coopération** à travers la transparence dans la conduite d’activités spatiales complexes. Le but est de **promouvoir des activités pacifiques, sûres et durables** par l’utilisation des mécanismes existants découlant des traités sur l’Espace.

En tant qu'acteur international responsable, le Luxembourg a adopté en décembre 2022 une nouvelle **stratégie spatiale** qui s'articule autour de la durabilité, à la fois des activités sur Terre et dans l'Espace, ainsi que de l'utilisation durable des ressources spatiales. La stratégie spatiale 2023–2027 s'articule autour des 17 objectifs de développement durable. L'objectif de la nouvelle stratégie nationale est de positionner le Luxembourg en tant que contributeur majeur de la durabilité des activités sur Terre et dans l'espace ainsi que de privilégier une approche responsable des activités dans l'Espace.

Nous avons développé ces dernières années le cadre législatif et réglementaire national afin d'assurer aux opérateurs un cadre juridique contraignant mais lisible et transparent. Notre cadre juridique national, en harmonie avec le cadre juridique international, est un corps de règles efficace pour l'autorisation et la surveillance des activités spatiales, en général, et l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace, plus spécifiquement. En 2022, le Luxembourg a accordé trois autorisations aux opérateurs privés d'exercer une activité spatiale en conformité avec la loi de 2020 sur les activités spatiales.

Madame la Présidente, chers collègues,

Le Luxembourg, a signé en octobre 2020, ensemble avec un groupe initial de pays, les Accords Artémis. Nous saluons le fait que cette coalition s'agrandisse. Le Luxembourg considère que les Accords Artémis, ainsi que les Building Blocks du Groupe de travail de La Haye, constituent une contribution précieuse aux discussions menées dans les enceintes internationales. Ils confèrent un aspect très réaliste aux discussions menées aux Nations Unies.

Enfin, Madame la Présidente, permettez-moi d'inviter les membres et délégués de ce sous-comité à la prochaine édition de **la conférence annuelle « Space Resources Week »** qui aura lieu virtuellement et à Luxembourg du 19 au 21 avril 2023. Organisée par le *European Space Resources Innovation Center* (ESRIC), l'Agence spatiale du Luxembourg, l'Agence spatiale européenne et le *Luxembourg Institute of Science and Technology*, elle met en évidence **le développement d'un écosystème inclusif d'utilisation des ressources spatiales**, ainsi que les moyens d'accélérer l'utilisation de l'espace au bénéfice de l'humanité.

Dans ce cadre, nous souhaiterions également vous inviter à notre *side event* dédié à l'évolution des activités sur les ressources spatiales à Luxembourg, qui aura lieu mercredi matin, le 22 mars, à 9h30 dans la salle de conférence C3.

Finalement, au vu des **défis nombreux** et croissants auxquels l'humanité se voit confrontée dans **l'Espace et sur terre**, le Luxembourg attache une importance prioritaire à ce que les Nations Unies, et en particulier le **CUPEEA**, demeurent **le cadre de référence** pour développer cette gouvernance coopérative mondiale, sans pour autant exclure d'autres initiatives bi- et multilatérales conformes au cadre légal international.

Je vous remercie pour votre attention.